

Académie de POITIERS
COLLEGE FONTBRUANT
15 rue du Collège
17250 SAINT-PORCHAIRE
ce.0170055t@ac-poitiers.fr
Tél. : 05.46.95.60.47
Fax : 05.46.95.60.17

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration
Date : Lundi 24 Juin 2019

Année scolaire : 2018-2019
Numéro de séance : 6
Date de transmission de la convocation aux membres : 11/06/2019
1^{ère} convocation (oui/⊘n) : 11/06/19
2^{ème} convocation (⊘ui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : M. CATROU Rémy
Secrétaire de séance : Me LOUASSIER Nadège
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 – Préparation de la Rentrée Scolaire 2019
- 1.2 – Règlement Intérieur
- 1.3 – Validation I.M.P.

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

- 2.1 – Décision Modificative pour vote
- 2.2 – Décision Modificative pour information
- 2.3 – Concessions de logement
- 2.4 – Voyage « séjour au cœur de la Vienne »
- 2.5 – Tarifs demi-pension et taux des charges communes
- 2.6 – Répartition des crédits globalisés
- 2.7 - Désaffectation de biens
- 2.8 - Diverses conventions :
 - . Mutualisation paye en EPLE
 - . Location salle polyvalente : Tai Chi – Théâtre Ö Vert
 - . Secteur Jeunesse
 - . Groupement d'achats La Rochelle
 - . Mise à disposition des locaux « stage de réussite CM2 »

III – QUESTIONS DIVERSES

Annexes [nombre – titre] Annexe N° 1 : Motion présentée par les deux Fédérations de Parents d'Elèves
Annexe N° 2 : Motion présentée par les Enseignants

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Lundi 24 Juin 2019

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[*]	E[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATI ON	Chef d'établissement	CATROU Rémy	X						
	Cheffe d'Etablissement adjointe	LOBEL Ingrid	X						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X						
	C.P.E.	DELFINI Marie-Claude	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	X		X				
	Groupement de communes								
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			X				
	Commune siège	GRENON Jean-Claude	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE									
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BOUCLIER Catherine	X						
		DEBORDE Gaëlle	X						
		APPARAILLY Christine	X						
		LEGRAND Nathalie	X						
		BONNEUIL Laurent	x						
		RICHARD Philippe	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BODIN Aurélie	X						
		TOURET Angélique	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LOUASSIER Nadège	X						
		MESLIN Emmanuel			X				
		DERQUENNE Aurélie	X						
		FOUILLET Laurence			X				
		CUSSAC Géraldine			X	RAIMBERT Cathy	X		
		RIEU Sandie			x				
	Elèves	MOUROT Raphaël			X				
		TRIDON Charlotte	X						

[] P : 18 Présents - A : Absent - E 7 Excusés (dont un remplacé)

Compte-rendu des débats

Le quorum étant atteint la séance du Conseil d'administration peut commencer à l'heure prévue, 18 heures.

En préambule du conseil d'administration, M. Catrou annonce que les épreuves du DNB initialement prévues les jeudi 27 et vendredi 28 juin seront reportées au lundi 1^{er} et au mardi 2 juillet 2019.

M. Catrou souligne qu'il s'agit là de son dernier conseil d'administration au collège Fontbruant et tient à remercier l'ensemble des personnes avec qui il a été amené à travailler : les élus, les enseignants, les parents d'élèves, les personnels du collège.

L'ordre du jour du présent CA est adopté à l'unanimité.

Le Procès Verbal du précédent CA (04/04/19) est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de Séance : Mme LOUASSIER Nadège

I – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Préparation de la rentrée scolaire 2019

M. Catrou donne la liste des nouveaux personnels de l'établissement pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Mme Stéphanie Atindéhou-Laporte est nommée Principale ;
- Mme Cadoret est nommée titulaire comme Professeure d'Allemand (poste jumelé avec collège Lafayette à Rochefort) avec un service de 5h.
- Mme Robin et M. Abbes sont nommés titulaires en EPS.
- Mme Marguery est nommée titulaire en Arts Plastiques.
- Mme Rambaud PE est nommée à titre provisoire responsable du dispositif ULIS.
- Stagiaires attendus en Lettres classiques et EPS

Effectifs pour la rentrée de septembre 2019 :

140 élèves de 6^{ème} répartis en 5 divisions (ouverture non décidée par le rectorat)

125 élèves de 5^{ème} répartis en 5 divisions

152 élèves de 4^{ème} répartis en 6 divisions (ouverture de la 6^{ème} division décidée par le rectorat)

103 élèves de 3^{ème} répartis en 4 divisions

13 élèves en inclusion ULIS

Total : 533 élèves

Moyenne de l'établissement : 26 élèves par division (hors ULIS)

Prévisions pour l'année scolaire 2020/2021 :

Il y a actuellement 154 élèves en classe de CM1 qui arriveront en 6^{ème} à la rentrée 2020 pour 103 élèves de 3^{ème} qui partiront du collège, soit une hausse d'effectif possible de 50 élèves. L'ouverture d'une division n'étant pas automatique, il faudra rester vigilant sur le sujet.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le rectorat a alloué 20 heures pour la 6^{ème} division de 4^{ème}. La DGH est passée de 585 heures à 605 heures dont 554,5 heures poste et 49,5 HSA. Ces 20 heures (dont seulement 13,5 HP) sont insuffisantes. La nouvelle répartition disciplinaire transmise au Rectorat préserve autant que possible les choix pédagogiques faits en début d'année ; cependant, le niveau 3^{ème} souffre de cette nouvelle répartition disciplinaire. Les dédoublements prévus en SVT, Techno et Espagnol sont supprimés; le dédoublement prévu en Anglais est divisé en 2. D'une heure/groupe hebdo, on passerait à 1heure/groupe Quinzaine. Pour garder la totalité des moyens que la 1^{ère} DGH prévoyait, il manque donc 6 heures au minimum.

Compte-rendu des débats

Les heures initialement prévues pour alimenter les projets E-Twinning (3ème) et Classe Presse (4ème) sont maintenues et sont comptées en Heures Poste. Un reliquat est préservé à une hauteur qui doit permettre de fonctionner (5.5h). L'enseignement de l'allemand reste prévu avec une consommation de 5 heures, soit 2.5 heures pour 2 groupes. Les 3 niveaux d'enseignement seront, comme cette année, regroupés en 5ème/ 4ème et 3ème.

Le passage de la structure à 20 divisions + 1 ULIS a des conséquences sur :

+ l'EPS. Pour un besoin de 65 heures d'enseignement (hors UNSS 9h + accompagnement natation 1h), le collège dispose des 32 créneaux horaires du gymnase.

+ un taux d'occupation des salles plus fort. La capacité d'occupation maximum n'est pas atteinte ; cependant, la pression sera la plus forte sur la salle de Physique-chimie avec 28.5 heures d'occupation pour 32 possibles. (89% d'occupation)

Actuellement, les salles d'enseignement général sont occupées à 73% ; les salles d'enseignement spécialisé à 64%.

Le nombre de BMP (Bloc de Moyens Provisoires), c'est-à-dire les professeurs qui viennent effectuer une partie de service en plus des titulaires passe à 7. Ainsi FRANÇAIS : bmp 14.5h ; MATHS : bmp 3.5h ; HGEMC : bmp 3h ; ANGLAIS : bmp 8h ; ESPAGNOL : bmp 17.5h ; PHYSIQUE-CHIMIE: bmp 7.5h ; EPS : bmp 9h.

Enfin, les 63 heures de BMP (Bloc Moyen Provisoire) rendront les emplois du temps très complexes.

L'augmentation continue et régulière des effectifs des élèves soulève également des questions au niveau des services de restauration et de la vie scolaire car le nombre d'agents assurant la confection des repas, le ménage dans les locaux et la surveillance des élèves n'augmente pas du tout.

Mme Delfini, la CPE, demande pour la rentrée au minimum un ASSEDU supplémentaire à mi-temps.

En résumé, l'effet positif de l'annonce de l'ouverture d'une nouvelle division de 4^{ème} est largement atténué par le nombre insuffisant d'heures allouées. Un effort est demandé aux professeurs d'accepter toujours plus d'heures supplémentaires (pour rappel, le décret de mai impose aux professeurs d'accepter la 20^{ème} heure, 2^{ème} heure supplémentaire).

Mme Derquenne demande ce qui arrivera si les professeurs venaient à refuser toute heure supplémentaire au-delà de 20. Cela poserait bien évidemment de nombreux problèmes mais le rectorat juge que les professeurs doivent se laisser guider par leur conscience professionnelle.

M. Richard déplore que cette ouverture de division en 4^{ème} crée finalement des problèmes dans les autres niveaux et dégrade les conditions de réussite de tous les élèves. Cela aura un gros impact sur la structure de l'établissement et les problèmes ne sont pas réglés. Les professeurs s'interrogent sur les conséquences que cela aura sur le dispositif "devoirs faits".

Mme Apparilly demande pourquoi notre établissement n'a pas reçu suffisamment d'heures pour l'ouverture de cette division. M. Catrou explique que certains établissements n'ont reçu que 15 heures pour une ouverture de division et c'est ce qui était initialement prévu pour nous. Le collège Fontbruant a reçu 5 heures de plus pour ne pas avoir un reliquat à zéro, ce qui interdirait tout projet pour l'année prochaine. D'autres établissements, dans d'autres académies, reçoivent les 29 heures liées à une ouverture de division.

Mme Deborde s'indigne qu'il n'y ait plus que 8 heures de BMP en anglais au lieu des 10 heures prévues à l'origine. M. Catrou le regrette mais explique qu'il fallait bien prendre les heures manquantes quelque part. Mme Deborde et M. Richard soulignent que cette nouvelle répartition perturbe les projets prévus l'année prochaine, et notamment les voyages scolaires.

Mme Derquenne demande quelles sont les solutions pour remédier à cet état de fait. En réalité il n'y en a pas. Il faut plus d'heures allouées par le rectorat à notre DGH.

Compte-rendu des débats

_Lecture de la motion présentée par les 2 fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE et par les AESH (Annexe n° 1)
Lecture de la motion présentée par les enseignants (Annexe n° 2).

M. Catrou indique que ces deux motions seront annexées au PV et transmises aux autorités. La directrice académique sera également alertée mais ce n'est pas elle qui a les moyens.

M. Catrou indique que certaines décisions mettent à mal le paritarisme, élément historique et démocratique entre les personnels, leurs représentants et l'institution scolaire. Il évoque aussi l'exemple du jour, report des épreuves du DNB, annoncé par les médias sans que la communication descendante institutionnelle ne soit activée, mettant ainsi en difficulté les établissements ne disposant pas des éléments de réponse vis-à-vis des familles inquiètes.

M. Richard alerte les membres du conseil d'administration sur l'augmentation continue des effectifs : de 380 en 2009, il est prévu plus de 560 élèves dans 5 ans. Des mesures concrètes doivent être prises très rapidement.

Mme Decrouy, la gestionnaire, interpelle Mme Seguin, la conseillère départementale, sur l'insuffisance de la dotation de fonctionnement pour 20 divisions, voire même 21 à la rentrée si une 6^{ème} division de 6^{ème} est ouverte d'ici là.

Mme Delfini insiste quant à elle sur l'insuffisance du nombre de surveillants pour 533 élèves. Mme Lobel ajoute que cela oblige à n'utiliser que la cour principale puisqu'il n'y a pas de surveillant pour la cour de derrière, et 533 élèves dans la cour principale, c'est trop. Elle rappelle que le taux d'encadrement des élèves influe directement sur leur réussite et leur sécurité. Un défaut de surveillance pourrait se traduire par une augmentation des cas de harcèlement.

M. Catrou demande alors aux élus et aux décideurs institutionnels de sortir de leur logique de calcul et du moins-coûtant en permanence. On pourrait se demander si cette génération d'élèves n'est pas sacrifiée (manque de moyens, programmes changés trop souvent, évaluations incompréhensibles pour la majorité des familles, etc...). Aujourd'hui, les tensions sont partout.

Les enseignants demandent quels moyens ont les membres du CA pour ne pas rentrer dans le jeu de cette nouvelle DGH qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. M. Catrou répond qu'il a bien entendu que les enseignants, les AESH et les parents d'élèves désapprouvent cette nouvelle DGH mais qu'il a l'obligation de présenter une DGH opérationnelle.

Les parents d'élèves s'indignent contre cet état de fait et prévoient d'ébruiter l'affaire, de faire savoir que cette nouvelle DGH est très insatisfaisante. La dimension élève n'existe plus.

1.2 Règlement Intérieur

Il est proposé d'ajouter : - au paragraphe II/3 « Tout objet confisqué fera l'objet d'une information sur le logiciel de gestion scolaire ; les responsables légaux seront invités à venir récupérer l'objet confisqué auprès des responsables de l'établissement

- au paragraphe II/4 « une tenue décente et propre est indispensable pour exercer correctement son métier d'élève (longueur des vêtements adéquate, discrétion des sous-vêtements, etc)»

Voté à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

1.3 Validation IMP

Présentation de la répartition des IMP

Mme Legrand regrette que le service "devoirs faits" ne puisse plus être assuré dans les mêmes proportions l'année prochaine pour cause de manque d'heures dans la DGH.

La répartition des IMP est approuvée à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Compte-rendu des débats

II. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Décision Budgétaire Modificative pour vote

Madame l'Adjointe gestionnaire présente une décision budgétaire modificative par prélèvement sur fonds de roulement pour l'achat d'un ordinateur portable de direction d'une valeur de 1.200 €

Vote à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Mme Delfini demande à récupérer le vieil ordinateur pour le mettre dans la salle des AVS. M. Bonneuil demande si cela ne relèverait pas plutôt d'une subvention pédagogique.

2.2 Décision Budgétaire Modificative pour information

Madame DECROUY présente les différentes décisions budgétaires modificatives depuis le début de l'année civile à savoir :

RELIQUATS DE CLASSE 4

Caisse de solidarité	641.96 €
SIVU Subvention déplacement	3 291.65 €
Projet d'Etablissement	1 820.00 €
SIVU Subvention séjour	208.19 €
Ressources numériques pédagogiques	7 320.00 €
Fond social collégien	14 315.66 €
Devoirs faits	3 540.00 €
Manuels scolaires	6 618.07 €

SUBVENTIONS

PEEP (Achat matériel Musique)	200.00 €
Fond commun des services d'hébergement	1 093.00 €
Conseil Départemental (Aide aux voyages)	165.00 €

2.3 Concessions de logement

Madame DECROUY expose la situation des logements sis au collège.

Trois logements dont deux affectés par nécessité absolue de service

A la rentrée scolaire, les logements seront affectés de la manière suivante :

- logement de Type 3 (82m2) alloué au Chef d'Etablissement par NAS
- logement de Type 4bis (103m2) alloué au Chef d'Etablissement Adjoint par convention d'occupation précaire
- logement de Type 3 (80m2) alloué à l'adjoint gestionnaire par NAS

Vote à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Compte-rendu des débats

2.4 Voyage scolaire « séjour au Cœur de la Vienne »

Madame LEGRAND présente le projet de Séjour au Cœur de la Vienne, projet pluridisciplinaire. Madame DECROUY présente le budget.

L'effectif du séjour est estimé à 120 élèves pour un niveau complet de cinquième encadré par 12 accompagnateurs du 9 au 11 octobre 2019.

La participation des familles s'élève à 85.00 €, d'une participation du FSE en faveur des élèves de 2.80 € auxquelles viennent s'ajouter une subvention de 1 000.00 € du Conseil Départemental et de 1 500.00 € de la Communauté de Communes.

La partie financière des accompagnateurs sont pris en charge par une subvention Etat de 999.84 € et le solde de 454.80 € par le FSE.

Voyage scolaire voté à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Mme Cadoret, la nouvelle professeure d'allemand, a déjà des projets de voyage pour l'année prochaine. Pour information, il y aura seulement 5 élèves germanistes en 5^{ème} à la rentrée. Il faudra faire davantage la promotion de l'allemand l'année prochaine auprès des 6^{ème}.

2.5 Tarifs

Madame DECROUY explique les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020. Elle informe les membres du Conseil d'Administration que pour les élèves demi-pensionnaires le tarif 2019 est maintenu en 2020 soit 3.11 € le repas et 4.50€ pour les élèves externes du collège.

En ce qui concerne les tarifs des commensaux, il est appliqué une augmentation de 2% à savoir :

- Elèves extérieur au collège	4.60 €
- Catégorie C	3.11 €
- Catégorie B	4.60 €
- Catégorie A	5.40 €
- Hôtes de passage	6.90 €

Les taux des charges communes de fonctionnement restent inchangés et ce afin de ne pas impacter le contenu de l'assiette des demi-pensionnaires :

- 16 % pour les demi-pensionnaires
- 17 % pour les commensaux
- 17 % pour l'accueil des élèves extérieurs au collège

Vote à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

2.6 Crédits globalisés

Madame DECROUY informe les membres du Conseil d'Administration de la répartition 2019 des crédits pédagogiques globalisés d'un montant total de 6 300.00 € :

- Droits de copie	829.95 €
- Carnets de correspondance	1 669.20 €
- Manuels scolaires	3 800.85 €

Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Mme Louassier demande à ce qu'on soit vigilant au sujet des manuels achetés et non utilisés de toute l'année.

Compte-rendu des débats

2.7 Désaffectation des biens

Madame DECROUY informe le Conseil que suite à sa demande, le Conseil Départemental va doter le collège d'une C3 Diésel 4CV 5 places assises équipée d'un attelage. Ce véhicule sera entièrement révisé et contrôlé.

Il faut donc sortir le Kangoo de l'inventaire mais préalablement, il est nécessaire d'avoir l'avis du Conseil d'Administration en ce qui concerne la désaffectation du bien en question dont le collège est propriétaire.

Il s'agit d'un véhicule de fonction RENAULT Kangoo, immatriculé 5246 YT 17 d'une valeur initiale de 5000 € acquis sur les fonds propres de l'établissement le 19 mai 2009.

Ce véhicule sera destiné à la vente pour une valeur marchande de 500 € compte tenu des travaux à effectuer, celui-ci sera vendu dans l'état. Il a été impossible de calculer une côte argus car trop ancien.

Vote à l'unanimité

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

2.8 Conventions

CONVENTION AVEC LE LYCEE VIELJEUX LA ROCHELLE

Madame DECROUY présente cette convention de prestation de service pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE. Convention entre le Lycée Vieljeux LA ROCHELLE et le collège.

Les publics concernés sont :

- ASSEDU – AESH – Contrats de droit public
 - Contrats aidés – Adultes relais – Contrats de droit privé
 - Vacances enseignants ou intervenants mis en œuvre par l'autorité académique (heures supplémentaires ou complémentaires des dispositifs « Ecole Ouverte » ou « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »).
- Contrats de droit public

Cette prestation inclut les salaires, le paiement des cotisations, les déclarations sociales, les transmissions de documents d'embauche, le suivi des congés maladie, maternité, les démissions)

Cette convention fixe les règles concernant le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Elle fixe également les frais de gestion de l'établissement mutualisateur de paye d'une valeur de 2% du total annuel des opérations « Ecole ouverte » et « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », et de 2 € par bulletin de paye pour les contrats aidés. Cette participation est destinée à couvrir tous les frais liés à la gestion des salaires.

Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

CONVENTIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Convention Théâtre Ô Vert

Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation des locaux scolaires du 1^{er} septembre 2019 au 04 juillet 2020 moyennant un loyer annuel de 135 €

Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Convention Tai Chi

Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation des locaux scolaires du 1^{er} septembre 2019 au 04 juillet 2020 moyennant un loyer annuel de 90 €

Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Compte-rendu des débats

Convention Communauté de Communes

Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation des locaux scolaires du 1^{er} septembre 2019 au 04 juillet 2020 à titre gratuit
Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Convention DSDEN

Il s'agit de la mise à disposition des locaux scolaires pour l'organisation des stages de remise à niveau destinés aux élèves de CM2

Vote à l'unanimité.

RESULTAT DU VOTE : 18 voix POUR 0 voix CONTRE 0 Abstention

Convention Groupement d'achat des denrées alimentaire

Il n'y a pas lieu de présenter cette convention puisque celle-ci est renouvelable par tacite reconduction comme le précise son article 12

III – QUESTIONS DIVERSES

Questions des fédérations de parents PEEP et FCPE :

1) Une hausse considérable des effectifs est prévue à la rentrée de septembre 2019, avec pour conséquence notable la surcharge des classes de quatrième (plus de 30 élèves par classe) et de sixième (28 élèves par classe). Les fédérations FCPE et PEEP s'associent pour réclamer l'ouverture de deux divisions supplémentaires à la rentrée et ainsi améliorer les conditions d'enseignement et augmenter les chances de réussite de tous les élèves.

Le sujet a été traité en début de CA.

2) Quelle sera la répercussion de cette hausse des effectifs sur le service de restauration, l'accès aux toilettes, les salles de permanence ? Le nombre de surveillants prévus sera-t-il suffisant ?

Mme Decrouy répond que le nombre de personnels en cuisine n'a pas augmenté depuis bien longtemps et que si l'effectif continue à augmenter, elles ne seront plus assez nombreuses pour préparer 520 repas, voire davantage. Elle déplore ne pas avoir encore reçu le calendrier des travaux que le département doit effectuer pendant les vacances scolaires alors qu'il ne reste plus que 15 jours avant les vacances.

Une attention toute particulière sera apportée aux emplois du temps pour éviter tout embouteillage dans la salle de permanence.

L'accès aux toilettes est une situation préoccupante, qui est régulièrement à l'ordre du jour depuis 2010. Il y a actuellement 7 WC pour les filles et 4 WC pour les garçons + les urinoirs. Pour les adultes, il y a 3 WC (+1 qui est condamné). Les moyens alloués au budget "réparations" ne sont pas suffisants pour remettre les WC condamnés en service. Le bloc provisoire n'étant pas fonctionnel, il a été fermé cette année et il sera enlevé très prochainement (coût de la location des deux Algeco 2 000€ par mois). Cela fait des années que Mme Decrouy attire l'attention du Conseil Départemental par le manque de toilettes et demande l'agrandissement du réfectoire et de la cuisine.

Madame Angélique TOURET, représentante des agents, ajoute qu'il n'y a pas assez d'agents pour faire le ménage et que leur nombre n'a pas augmenté après la perte du Contrat unique d'insertion. Le Conseil Départemental a indiqué que leur effectif (2,5 postes) est tout à fait dans la norme.

Compte-rendu des débats

Devant toutes ces remarques et demandes, Mme Seguin, conseillère départementale, prend la décision de demander une visite générale du collège.

3) Une baisse des subventions du département a été constatée lors du vote du budget 2019. Considérant la hausse des effectifs à la rentrée de septembre 2019, la subvention du département sera-t-elle revue elle aussi à la hausse ?

Non, le budget étant voté en année civile, il faudra attendre le vote du budget 2020 pour obtenir des crédits supplémentaires, ce qui va rendre la fin d'année très difficile : des coupes budgétaires sont à prévoir. Toutefois, une rallonge budgétaire sera demandée en temps utiles

4) Quelles sont les causes de l'intervention des pompiers au sein du collège le lundi 8 avril 2019 ?

Les faits sont les suivants : plusieurs élèves s'étant trouvés en situation respiratoire difficile, le collège a demandé l'intervention des pompiers. Sur place, les pompiers ont demandé à leur tour l'intervention du SMUR et 3 élèves ont été transportés aux urgences. Il n'y a pas de cause identifiée, les pompiers n'ont rien trouvé d'anormal dans les installations.

5) Qu'en est-il du projet de la section « sport étude judo » ? Est-elle d'actualité pour la rentrée ?

Pour qu'une section "sport étude judo" voit le jour, il faut 2 partenaires : un club de judo et un collège avec l'engagement d'un professeur d'EPS. En l'occurrence, il faut aussi un dojo (qui est actuellement en cours de construction). Ce projet n'est donc pas d'actualité pour la rentrée de septembre 2019. Calendrier à fixer l'année prochaine avec les trois clubs de judo des alentours : Saint-Porchaire, Pont l'Abbé d'Arnoult et Saint-Savinien.

6) Un projet de partenariat avec les pompiers avait également été évoqué en début d'année scolaire, qu'en est-il ?

Ce projet est en cours, le collège est actuellement en rapport avec les pompiers de Saintes. C'est un projet qui fonctionne aujourd'hui au collège Pierre Loti et qu'il est donc possible de mettre en place.

7) Des parents d'élèves déplorent fortement que les résultats d'évaluation (notes ou bien couleurs pour les compétences) soient publiés sur Pronote avant la remise de l'évaluation à l'élève. Cela peut poser des problèmes « familiaux » car il est impossible de savoir avant plusieurs jours (surtout quand ces notes sont publiées en début de vacances) pourquoi le résultat de l'évaluation n'est pas conforme aux attentes (de la famille ou bien de l'élève lui-même), sans compter les éventuelles erreurs de saisies sur Pronote. N'y a-t-il pas une fonctionnalité pour autoriser la saisie des résultats dans Pronote mais différer leur publication ?

Cette fonctionnalité existe, certains enseignants l'utilisent déjà, son utilisation sera vivement encouragée auprès de tous les enseignants dès la rentrée. Cependant les enseignants pensent que les élèves sont malgré tout contents d'avoir leur note le plus tôt possible. Les parents répondent que cela concerne les bons résultats.

Compte-rendu des débats

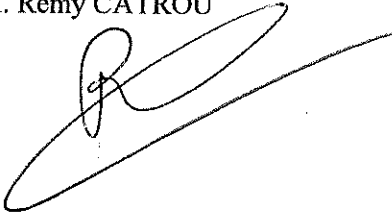
8) Les parents d'élèves demandent la mise en place d'un abri contre la pluie pour les jeunes qui attendent devant le collège le matin, et parfois pendant assez longtemps.

Cette demande a été adressée au Conseil Départemental pour la première fois en 2010 par l'intermédiaire du Technicien en charge du collège, mais elle n'est jamais classée dans les priorités. La solution qui a été proposée de couper le local vélo en deux pour transformer la moitié la plus près de la rue en abri est une solution qui ne demande pas un gros investissement. Elle est rapide à mettre en œuvre et peu coûteuse.

Mme Decrouy précise que toutes les demandes du tableau des travaux 2020 ont été notées par le collège en priorité 1 (maximum) car elles concernent toutes la sécurité. Il faut maintenant attendre la décision du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

Le Chef d'Etablissement,
M. Rémy CATROU



La Secrétaire de Séance,
Mme Nadège LOUASSIER



MOTION présentée

par les fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP du collège Fontbruant
et par les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Les élus au Conseil d'Administration du collège Fontbruant à Saint-Porchaire tiennent à exprimer, monsieur le Recteur, leurs vives inquiétudes face à l'insuffisance de la Dotation Globale Horaire allouée à notre établissement rural pour l'année 2019-2020.

Lors du Conseil d'Administration du 24 janvier 2019, la Dotation Globale Horaire a été votée sur la base de 585 heures pour 503 élèves, pour 19 divisions et une section ULIS. Or, depuis cette date, les effectifs prévus à la rentrée 2019 n'ont cessé de croître. Il est aujourd'hui prévu d'accueillir plus de 530 élèves en septembre.

Cette hausse importante des effectifs concerne plus particulièrement les divisions de quatrième (prévision à plus de 30 élèves par classe) et les divisions de sixième (prévision à 28 élèves par classe). Il est à noter également que plusieurs de ces élèves bénéficient de l'accompagnement d'une AESH, ce qui ajoutera encore à la surcharge des classes.

Pour pallier cette hausse, le rectorat propose d'allouer 20 heures supplémentaires sur la DGH. Cette proposition est incompréhensible quand on sait que les besoins réels se situent autour de 29 heures pour ouvrir une division supplémentaire de quatrième et de 29 heures de plus pour ouvrir une division supplémentaire de sixième, soit 58 heures au total. Vous proposez une DGH de 605 heures alors qu'il en faudrait 643 pour répondre aux besoins de fonctionnement en hausse et ainsi assurer la réussite de tous les élèves.

Nous ne pouvons pas accepter une telle proposition !

Cette mesure n'est pas guidée par le souci pédagogique ni par la recherche d'une meilleure réussite scolaire pour les élèves, contrairement à la volonté affichée par le gouvernement. Il s'agit là plutôt de faire des économies aux dépens de conditions d'enseignement.

En conséquence, les représentants élus au Conseil d'Administration du collège Fontbruant refusent de cautionner ce manque de moyens qui diminuera les chances de réussites de nos enfants et dégradera les conditions d'enseignement.

Nous vous demandons instamment de réviser vos propositions afin qu'elles prennent en compte les attentes légitimes des personnels et des parents d'élèves.

Respectueusement.

Collège Fontbruant
17250 Saint Porchaire

le 24 juin 2019

Nous, représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation au conseil d'administration, contestons la Dotation Globale Horaire telle qu'elle a été définie suite à l'ouverture d'une sixième division en 4^e.

En effet, cette sixième quatrième serait dotée de 20 heures au lieu des 26 heures nécessaires. Ainsi cela implique la suppression des dédoublements entiers de 3^e en SVT et technologie et partiels en anglais puisqu'il faut « piocher » dans le reliquat d'heures pour compléter l'emploi du temps de cette classe. Cette situation remet en cause les choix pédagogiques faits par l'établissement et votés en CA.

De plus, sur ces 20 heures, seules 13,5 heures sont des heures poste. Les 6,5 heures restantes sont des Heures Supplémentaires Annuelles (HSA), ce qui alourdit encore la charge horaire de chaque enseignant.

Par ailleurs, nous alertons les membres du CA sur les effectifs de sixième : le seuil d'ouverture est atteint soit 140 élèves pour 5 divisions de 28, auxquels vont s'ajouter d'éventuels élèves de l'ULIS en inclusion ainsi que des AVS pour les élèves à besoins particuliers. Il est fort probable que l'on dépassera les 30 élèves dans plusieurs salles, ce qui ajoutera des problèmes de sécurité aux évidentes difficultés pédagogiques.

Pour tout cela, nous refusons la DGH et sa répartition et demandons les moyens nécessaires à l'ouverture de la classe de 4^e, la révision du nombre de classes de 6^e et l'ajustement des personnels de surveillance aux effectifs, ceci pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

De plus, les moyens en Assistants d'Education restent constants alors que les effectifs ne cessent d'augmenter année après année ce qui accroît les difficultés de suivi et d'encadrement des élèves sur les temps périscolaires.